



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 26 septembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 septembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, adjoints au maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. FILONI
Mme CORTICCHIATO	à	M. VANNUCCI
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme BERNARD	à	M. le maire
Mme SICH	à	M. BALZANO
Mme NADAL	à	M. HABANI
Mme FALCHI	à	Mme FELICIAGGI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme ZUCCARELLI	à	M. CAU

Etaient absents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, adjointe au maire, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 septembre 2016

Délibération N°2016/266

Convention d'occupation pour l'implantation d'un relais de télé relè

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

BH Environnement conçoit, fabrique et met en place des systèmes de télé-relève des conteneurs à déchets d'apport volontaire.

BH Environnement a été chargé par la CAPA, de mettre en place une télé-relève de niveau sur les conteneurs d'apport volontaire.

Pour les besoins de la télé-relève des conteneurs de la CAPA, actuels et futurs, BH Environnement doit procéder à l'installation de dispositifs de récepteurs radio et d'équipements techniques reliés à des sondes de télé-relève de niveau des conteneurs d'apport volontaire.

Un site approprié a été sélectionné pour recevoir ce type d'ouvrage.

Cet emplacement est situé sur le toit terrasse du bâtiment de la Direction Générale des Services Techniques de la Mairie d'Ajaccio, 6 Bd LANTIVY, 20000 AJACCIO.

Il est destiné à accueillir une antenne de radio pour réception des émissions radio des sondes. Les installations radio concernées fonctionnent sur la fréquence libre 868 MHz.

A ce titre, BH TECHNOLOGIES via la CAPA sollicite la passation d'une convention d'occupation pour l'implantation d'un relais de télé relève.

La présente autorisation sera conclue sous le régime de l'occupation précaire du domaine public, pour une durée de 3 ans.

A ce titre,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention d'occupation pour l'implantation d'un relais de télé relève.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Christian BALZANO, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;
Vu le courrier électronique de la société BH en date du 6 septembre 2016 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 septembre 2016 ;

Considérant que cette borne est nécessaire pour centraliser les informations de remplissage des emballages, verre et papier du centre Ville ;

Considérant que ce système permettra d'affiner la gestion et de prévoir leur collecte avant débordement ;

AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le maire à signer la convention d'occupation pour l'implantation d'un relais de télé relève.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160926-2016_266-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2016

Publication : 30/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

